

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 9 mai 2007

Présents : Mmes DELPEYROUX - RENARD
MM. ROMERO - ANDRE – MORIAUX
Excusée : Mme SERVAGE – M. COURTIN

**Championnats de France
Enregistrement de feuilles de marque**

Minimes Filles Groupe A - ½ finales et finales 5 et 6 mai 2007 à Compiègne

½ finales le 5 mai 2006

GCO BIHOREL	65	TOULOUSE C M SP	58
VILLENEUVE d'ASCQ	61	ALGM LYON	67

Finale 6 mai 2007

TOULOUSE CM	38	VILLENEUVE D'ASCQ	49
GOC BIHOREL	71	GERLAND MOUCHE	63

Qualifié : GCO BIHOREL

Minimes Filles Groupe B - ½ finales et finales 5 et 6 mai 2007 à Bourg les Valence

½ finales le 5 mai 2007

AS B MARSEILLE	29	ALJC N. EVREUX	80
MARNE VALLEE	57	MOURENX BC	40

Finales le 6 mai 2007

AS B MARSEILLE	59	MOURENX BC	67
ALJCN EVREUX	65	MARNE LA VALLEE	39

Qualifié : ALJC N EVREUX

Cadettes 2^{ème} division

groupe A N°41 de la 6^{ème} journée

groupe B N°141 – 143 – 144 – 146 – 149 – 152 – 153 – 155 – 156 – 159 – 160 – 163 – 164 – 166

NF1 N°233 – 236 – 240 – 231 – 237

NF3 N°1030

Ligue Féminine ¼ retour

VALENCIENNES	77	TARBES	60
--------------	----	--------	----

Ligue Féminine ½ finales Aller

VILLENEUVE D'ASCQ	61	CJM BOURGES	63
USO MONDEVILLE	56	VALENCIENNES	81

NF3 ¼ et ½ finales à Chateauroux

WIHR	86	FRANCONVILLE	72
ASPTT ARRAS	66	LE CHESNAY	53
FRANCONVILLE	74	LE CHESNAY	81
AS WIHR	75	ASPTT NANTES	55

1er AS WIHR

2^{ème} ASPTT NANTES

3^{ème} LE CHESNAY VERSAILLES

4^{ème} FRANCONVILLE BC

Cadets 1^{ère} division

Groupe A

6^{ème} journée N°47 – 48

Groupe B

6^{ème} journée N°41 – 42 – 43 – 47 - 48

Cadets 2^{ème} division

Groupe A

6^{ème} journée N°81 à 96 sauf 86

Groupe B

6^{ème} journée N°81 à 96 sauf 86

Minimes masculins Groupe A

9^{ème} journée N°148

Minimes Masculins Groupe A ½ et finales les 5/6 mai à la RAVOIRE

½ finales Samedi 5 mai 2007

ADECCO ASVEL 94 CALAIS BCJMC 91

ST CHARLES CHARENTON 104 TOURAINE BC 63

Finales Dimanche 6 mai 2007

CALAIS BCJMC 64 TOURAINE BC 73

ADECCO ASVEL 62 ST CHARLES CHARENTON 77

Qualifié : ST CHARLES DE CHARENTON

Minimes Masculins Groupe B ½ et finales les 5/6 mai à WITTENHEIM

½ finales Samedi 5 mai 2007

USA LIEVIN 81 UASPTT AIX VENELLES 55

STRASBOURG EAS 73 UB LOIRE SUD 68

Finales dimanche 6 mai 2007

UASPTT AIX VENELLES 60 UB LOIRE SUD 52

USA LIEVIN 70 STRASBOURG 86

Qualifié : UASPTT AIX VENELLES

Cadets 2^{ème} division ¼ de finales du 6 mai

Groupe A

ESPOIRS CHALOSSE 92 US COLOMIERS 73

Groupe B

U. POITIERS B. 63 TOULOUSE BC 88

ASPTT CAEN 96 ASPTT RENNES 74

MONT ST AIGNAN 66 CHALON EN CHAMP. 62

DOSSIERS TRAITES

Dossier CFS 06/07 N°186

PARIS BASKET 18 - Minimes Féminines, Groupe B, Poule D, N°154 du 25 Mars 2007

Constatant que la rencontre du Championnat de France Minimes Féminines, Groupe B, Poule D, N°154 du 25 Mars 2007 ne s'est pas déroulé ;

Constatant que l'association sportive COB CALAIS s'est présenté au gymnase référencé dans l'annuaire FFBB et a été informé qu'aucune rencontre de basket ne pouvait se dérouler en raison d'une compétition de Volley-ball ;

Constatant que l'entraîneur de l'association sportive PARIS BASKET 18 a invité l'arbitre de la rencontre et le COB CALAIS à se diriger vers un autre gymnase situé à 10mn à pied ;

Constatant qu'une fois sur place à 13h30, le gardien du gymnase a accepté que la rencontre de basket puisse se dérouler mais à la condition que le gymnase soit libéré à 15h00 ;

Constatant que l'arbitre après avoir effectué des contrôles de sécurité a constaté que le but de hand-ball était situé à 50cm de la ligne du terrain de basket. La solution de l'enlèvement du but de hand n'a pas été retenue, mais une protection avec un tapis de gymnastique de 20cm d'épaisseur réduisant encore la distance ;

Constatant que l'arbitre a jugé le terrain injouable et n'ayant aucune autre possibilité, a décidé de ne pas faire disputer la rencontre ;

Constatant que suite à l'enquête diligentée par la C.F.S., l'association sportive PARIS BASKET 18 ne s'est pas présentée à l'audience facultative prévue le 11/04/07 à 16h00 et n'a apporté aucun élément nouveau ;

Constatant que des explications écrites ont été faites en date du 30 Mars 2007 et qu'il est reconnu un malentendu entre les dirigeants pour la réservation d'une salle ;

Il est également précisé que des rencontres de basketball se déroulent dans ce gymnase sans qu'il y ait eu le moindre problème ;

Considérant que les arguments développés ne peuvent être retenus comme valable ;

Considérant que l'association sportive d'accueil doit tout mettre en œuvre pour que la rencontre officielle puisse se dérouler dans le gymnase déclaré et en cas d'indisponibilité, tout changement doit être validé par la C.F.S. ;

Considérant que l'association sportive PARIS BASKET 18 est responsable du non déroulement de la rencontre ;

Par ces motifs, la C.F.S. décide de la perte de la rencontre N°154 par forfait pour votre association sportive avec 0 point au classement ;

Par ailleurs, en application de l'article 12.1 du règlement financier des championnats nationaux vous êtes redevables d'une pénalité financière de 170€, à verser à la FFBB dans les 10 jours à réception de courrier, ainsi que de la prise en charge des frais de déplacement de l'équipe adverse chiffrés à 402,56€ (592km X 2 voitures X 0,34 = 402,56€).

Cette somme est à verser à la FFBB dans les mêmes délais sera restituée à l'association sportive COB CALAIS.

Dossier CFS 06/07 N°201

UNION GOUVIEUX CHANTILLY – NM3 N°1488 du 7 Avril 2007

Un dossier a été ouvert à l'encontre de votre association sportive pour la non participation effective de 2 joueurs de moins de 21 ans sur la rencontre de NM3 N°1488 du 7 Avril 2007.

Les arguments développés et suite à l'enquête diligentée auprès des officiels de la rencontre, il s'avère que le marqueur a commis une erreur.

En conséquence, le dossier est classé sans suite.

Dossier CFS 06/07 N° 207

DA DIJON 21 – NM3 N°1571 du 14 avril 2007

Non respect de l'article 9 du championnat NM3. Equipe composée de 7 joueuses.

Amende de 50 €.

Dossier CFS 06/07 N° 208

ENTENTE LE CHESNAY VERSAILLES – NF3 demis finale du 6 mai 2007

Non respect de la règle des moins de 21 ans. Amende de 100 € .